

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 25 mars 2019

Délibération n° 2019 – 25/03/2019 – 6

Additif à la campagne d'emplois enseignants 2019

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération n° 2018-24/09/2018-4 du Conseil d'administration du 24 septembre 2018 approuvant la campagne d'emplois 2019 pour les enseignants et enseignants-chercheurs
- VU l'avis du Comité technique rendu en sa séance du 7 mars 2019

Après en avoir délibéré

Approuve avec 25 voix pour, 2 abstentions :

l'additif à la campagne d'emplois enseignants 2019.

Dijon, le 26 mars 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

PJ : Additif à la campagne d'emplois second degré 2019

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Additif à la campagne d'emplois second degré 2019

TYPE	Discipline	Composante	Référence de l'emploi	Date de recrutement	Profil de publication
PRCE/ PRAG	Economie- Gestion	IUT DIJON AUXERRE	PRAG 0628	01/09/2019	Economie-Gestion